Archives parlementaires

Adresse de la commune de Barcelonnette (Basses-Alpes) qui félicite la Convention sus ses travaux et demande la prorogation de la mission du représentant Dherbez-Latour, lors de la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Barcelonnette (Basses-Alpes) qui félicite la Convention sus ses travaux et demande la prorogation de la mission du représentant Dherbez-Latour, lors de la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 116-117;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26337_t1_0116_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

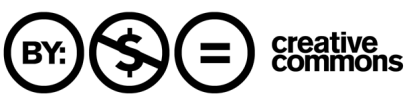

change les cyprès en lauriers;
Capet mort, vive les guerriers
qui fondèrent la République (bis).

3

Jadis la personne sacrée
de quelques brigands couronnés
ne pouvait être violée
par les mortels les plus osés (bis).
A présent le respect antique
n'est plus fait pour aucun humain.
Respect au peuple souverain
et amour de la République (bis).

4

A vous qui ignorez la fête
de Capet mort sur l'échafaud,
Rois, craignez qu'aussi votre tête
ne fasse en bref le même saut (bis)
Je te dis en bon politique,
chaque tyran aura son tour,
vous reconnaîtrez quelque jour,
malgré vous, notre République (bis).

5

Après Brutus, on vit renaître
à Rome, l'orgueil des Césars,
L'Anglais ne changea que de maître.
En préférant Cromwel aux Stuart (bis),
mais le Français plus énergique,
Abhorant jusqu'au nom de roy
ne suivra jamais d'autre loy
que cellc de la République (bis).

6

Français, si vous voulez apprendre
l'horreur des rois à vos neveux,
Tous les ans montrez leur la cendre
du roy tyran de leurs ayeux (bis).
Qu'ils lisent sur le bois tragique
ces deux mots, en lettres de sang :
Mort au monstre, mort au brigand
qui trahira la République (bis).

La fête à laquelle ont assisté un grand nombre d'habitans des campagnes voisines, s'est terminée par des danses, dans le lieu consacré à l'exercice du ci-devant culte catholique; elles ont duré jusqu'à neuf heures-et-demie du soir, et ont fini par les cris chéris des Français : Vive la République, vive la Montagne.

RAYMOND *(présid.)*, MAILLE.

16

L'agent national près le district de Marathon, ci-devant Saint-Maximin, département du Var, instruit la Convention nationale que le citoyen Isoard vient de faire don à la République de la liquidation de deux offices d'huissier; que la Société populaire de Tourves fait don de 147 liv. pour les frais de la guerre, et de 4 paires de souliers.

Il annonce que dans les communes de Tourves, de Rougiers, Provières, Seillons et Brue, la vente des biens des émigrés s'y effectue avec une rapidité et un prix qui prouvent que les acquéreurs ne croient point aux revenans.

L'administration et les administrés de ce district bénissent les travaux de la Convention, et l'invitent à ne pas abandonner le timon de la République tant qu'il existera des tyrans au dehors et des traîtres au dedans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de liquidation (1).

17

Les officiers municipaux de Saint-Médard-en-Jâles (2), **département du Bec-d'Ambès, font passer à la Convention nationale le procès-verbal d'une fête civique, qui a eu lieu le 10 germinal; les offrandes qui en ont été la suite ont produit 4 397 liv. 5 s. qui ont été déposés entre les mains du représentant du peuple à Bordeaux.**

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au Comité d'instruction publique (3).

18

La commune de Barcelonnette, département des Basses-Alpes, félicite la Convention nationale sur ses pénibles travaux, l'invite à demeurer à son poste, et demande la prorogation de la mission du représentant du peuple Dherbez-Latour; elle déclare que la raison et la philosophie ont pris la place du fanatisme.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (4).

[*Barcelonnette, 11 germ. II*] (5).

« Citoyens représentants,

Nous avons recueilli avec transport les doux fruits de vos travaux immortels. La Constitution nous en assure de plus grands encore. Tous vos décrets, et notamment ceux du maximum et sur le mode de gouvernement révolutionnaire, ont sauvé la République de tous les malheurs qui la menaçaient; auteurs de tous ces bienfaits, recevez les sentiments de notre reconnaissance; nous ne pouvons mieux vous en convaincre qu'en vous invitant à rester à votre poste jusqu'à la paix. Tels sont nos vœux les plus ardents. Depuis le 15 frimaire dernier nous vous les avons fait connaître, et nous vous les renouvelons; il n'est que votre permanence qui puisse affermir les bases de la République, détruire les projets des ennemis du dedans et du dehors, et nous conduire à cette félicité parfaite que vos veilles et vos soins s'empressent de nous procurer.

(1) *P.V.*, XXXVII, 40-41. *B^in*, 18 flor. (suppl^t) et 20 flor.
(2) Et non Saint-Médard-en-Dale, Bec d'Ambès maintenant Gironde.
(3) *P.V.*, XXXVII, 41. *B^in*, 18 flor. (suppl^t) et 20 flor. J. GUILLAUME, *Procès-Verbaux du Comité d'instruction publique*, Tome IV, p. 611.
(4) *P.V.*, XXXVII, 41.
(5) F^1c III (Basses-Alpes, 8).

Sentinelles vigilantes, nous surveillons les malveillants et les faux patriotes; déjà le fanatisme a disparu et la raison et philosophie ont pris la place; posés à 4 lieues des frontières, nous vous jurons de verser notre sang pour la défense de la patrie; mais que la paix ne soit faite que jusqu'à l'entière expiration de tous les tyrans couronnés, et la patrie sera sauvée. S. et F. Vive la République, vive la Montagne. »

JAUBERTE *(maire)*, GASTINEL, RIANT, MARTIN, CANTON, LIONS, BOURILLON, BONNEAUD, DRARD, GOIN.

19

La Société populaire de Virieu-le-Grand, département de l'Ain, félicite la Convention nationale et ses Comités de salut public et de sûreté générale, d'avoir encore une fois sauvé la patrie, en livrant les conspirateurs au glaive de la loi; elle invite la Convention à rester à son poste, à faire punir les traîtres, à sauver l'innocence; elle annonce qu'outre les offrandes faites à la patrie, elle vient d'armer, monter et équiper, à ses frais, un cavalier jacobin pris dans son sein; elle termine en remerciant la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant Albitte, dont la conduite mérite les plus grands éloges.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (1).

20

La commune de Saint-Just, département de l'Oise, annonce à la Convention nationale qu'au premier cri du danger de la patrie, nombre de jeunes gens ont volé à son secours; qu'une fête civique a eu lieu pour la reprise de l'infame Toulon et la découverte de la conspiration liberticide; qu'elle s'occupe de la fabrication du salpêtre, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux Comités d'instruction publique et de division (2).

21

Un citoyen de Pont-Audemer, qui ne veut pas être connu, a fait déposer sur le bureau une médaille d'argent frappée pour le sacre du dernier tyran des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité chargé de recevoir les dons faits à la patrie (3).

(1) *P.V.*, XXXVII, 42. *B^in*, 18 flor. (suppl^t) et 20 flor.
(2) *P.V.*, XXXVII, 42. *B^in*, 18 flor. (suppl^t) et 20 flor.
(3) *P.V.*, XXXVII, 42 et 87. Minute du p.v. (C 302, pl. 1084, p. 4). *B^in*, 18 flor. (suppl^t); *J. Matin*, n° 686.

22

La Société populaire de Domfront félicite les législateurs qui siègent sur la Montagne révolutionnaire, de leur énergie, et invite la Convention, au nom des mânes de Marat et des milliers de Français égorgés par l'ambition et l'avarice, à demeurer à son poste pour les venger.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Domfront, 28 germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Vous les avez de nouveau déjoués les complots liberticides de ces traîtres qui, couverts du masque du patriotisme, allaient vendre la République à l'or corrupteur des despotes coalisés contre notre liberté; hommages vous soient rendus, intègres Législateurs, qui siégez sur la Montagne révolutionnaire, que la foudre républicaine qui réside dans vos mains soit lancée sans ménagement sur tous les coupables et que le peuple vengé de 4 années de forfaits renaissants, montre à l'Europe étonnée, ce que peut le Français pour acquérir la liberté. Pour nous, debout et prêts à marcher au moindre signal, notre raliement, notre force, notre audace est dans la Convention. Restez donc à votre poste, Législateurs, les mânes de l'immortel Marat, des milliers de Français égorgés par l'avarice et l'ambition de quelques généraux vous l'ordonnent. Ainsi le veulent vingt-cinq millions d'hommes libres qui vous crient vengeance de toutes parts contre tous les tyrans. »

DUPUY, GRAINDORGE.

23

La municipalité, le comité de surveillance et la Société populaire de la commune de Blainville, département de la Seine-Inférieure, félicitent la Convention nationale et le Comité de salut public sur la découverte de l'infame conspiration, l'invitent à rester à son poste, et jurent, au moindre danger, de voler à son secours.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Blainville, s.d.*] (4).

« Citoyens Législateurs,

Le corps municipal, le Comité de surveillance et la Société populaire des sans-culottes de la commune de Blainville, canton de Ry, district de Gournay, département de la Seine-Inférieure, tous réunis, ont pris lecture de votre proclamation, au sujet de l'infâme conspiration découverte par votre Comité de salut public; à l'indignation profonde et à l'horreur que nous a inspiré l'exécrable projet des scélérats, dont la

(1) *P.V.*, XXXVII, 43. *B^in*, 20 flor.
(2) C 303, pl. 1110, p. 22.
(3) *P.V.*, XXXVII, 43. *B^in*, 20 flor.
(4) C 303, pl. 1110, p. 23.